

DECRET N° 79-104 du 11 Mai 1979

portant création de la Commission  
chargée de préparer la visite du  
Président EYADEMA Gnassigbé en  
République Populaire du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

DECRETE :

Article 1er - Il est créé une Commission chargée de préparer la visite du Président EYADEMA Gnassigbé en République Populaire du Bénin.

Article 2 - La Commission est composée comme suit :

Président : Camarade Michel ALLADAYE

Vice-Président : Camarade GARBA Roger

1er Rapporteur : Camarade WOROU Théophile

2ème Rapporteur : Camarade HOUEHANOU Justin

Membres : - MAVOHA Joseph  
- KOTCHIKPA Victor  
- GNIDEHOU Justin  
- DOSSOU Samuel  
- PARAISSO Emile  
- OLOGOUDOU Guy.

Article 3 - La Commission a pour mission de préparer les dossiers politique et économique ainsi que les projets d'intervention au cours de cette visite.

Article 4 - La Commission doit déposer les résultats de ses travaux au Chef de l'Etat le Mardi 15 Mai 1979 à 12 heures au plus tard.

Article 5 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 11 Mai 1979

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 SGG 4 Président et Vice-Président  
Rapporteur et Membres 10